



Les DDEN, porteurs de l'idéal républicain, au service de l'École Publique et Laïque

Notre fédération ne dérogera pas à ses résolutions arrêtées antérieurement et maintiendra ses exigences exprimées par les citoyens engagés que sont les DDEN. Ainsi, la tenue du 106 ième congrès des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, en 2021 à Obernai, en terre concordataire, est le signal fort pour dépasser les lourdeurs idéologiques ou administratives. Ce congrès est le symbole d'une ouverture vers l'inéluctable harmonisation du Droit local d'Alsace-Moselle avec le Droit commun et laïque français garantissant ainsi, au nom de l'égalité, la généralisation de l'application du Code de l'Éducation sur l'ensemble du territoire et la reconnaissance de la fonction incontournable des DDEN, acteurs bénévoles de l'Éducation nationale et indéfectiblement attachés aux principes fondamentaux de l'École de la République.

Conscients de l'importance de leur mission officielle d'actions, d'observation, de concertation, de médiation et constatant que, face aux défis de la société actuelle, le service public d'éducation est confronté à de multiples pressions et éléments de la vie quotidienne, **les DDEN :**

revendiquent leur longue expérience au côté de l'École Publique, leur singulière pertinence dans l'environnement éducatif, leur diversité socioprofessionnelle, leur indépendance et leur positionnement comme interlocuteurs reconnus par la communauté scolaire, légalement mandatés, responsables et respectueux de leur fonction définie par le Code de l'Éducation. Ils confirment leur engagement laïque afin d'accompagner l'École dans les évolutions nécessaires à l'intérêt de l'enfant. Historiquement premiers partenaires de l'École, les DDEN insistent pour que soit considérée leur fonction officielle en toute neutralité, impartialité et indépendance.

réaffirment que c'est au sein de l'École Publique que se construit le sentiment d'unité culturelle, civique et laïque des élèves qui accèdent ainsi à la même citoyenneté garante de la cohésion sociale.

appellent l'ensemble des acteurs du système éducatif à dépasser leurs intérêts particuliers pour mettre en œuvre, ensemble, une politique de réponses éducatives adaptées aux enjeux actuels. Parce que la vitalité de l'École publique et celle de la laïcité sont profondément liées, les DDEN restent exigeants envers celles et ceux qui sont en responsabilité pour les servir, pour les protéger et les valoriser en respectant leur engagement afin que la confiance en l'École publique laïque soit irréfutable et sa légitimité incontestée.

Parallèlement à leur fonction officielle, les DDEN ne relâcheront pas leur vigilance notamment sur :

L'École Publique, institution fondatrice de notre République. C'est à son savoir instruire et à sa capacité à former des citoyens autonomes que se mesure sa crédibilité. Elle doit pouvoir bénéficier de conditions et de moyens nécessaires à la réussite de tous les enfants. C'est pourquoi les DDEN demandent à l'État que l'effort budgétaire de la République, sur fonds publics, soit réservé à l'école publique et laïque, seule dépositaire de l'intérêt général.

La Laïcité : Fidèles au Serment de Vincennes et toujours opposés à l'existence d'écoles qui divisent et qui favorisent les communautarismes, les DDEN redemandent l'abrogation des lois Debré, Carle et de toutes les lois anti-laïques. Ils dénoncent le dualisme scolaire qui banalise la logique concurrentielle et qui accorde à l'enseignement privé confessionnel sous contrat d'importants moyens financiers qui devraient bénéficier à l'École de la République.

Dans le contexte subi de dualisme scolaire, les DDEN considèrent que, bénéficiant du financement public, l'enseignement privé sous contrat doit prendre sa part de la scolarisation des enfants de milieux défavorisés. Ils exigent que dans un contexte d'inégalité croissante obérant le caractère démocratique et inclusif du système éducatif français, les établissements d'enseignement privés soient soumis aux mêmes règles de sectorisation scolaire et de mixité sociale que l'enseignement public. Le refus de se soumettre à cette nécessaire exigence de justice sociale et

de contribution à l'effort commun devrait imposer l'abrogation immédiate de la loi Debré et l'arrêt du financement de l'école privée par des fonds publics.

Affirmant qu'aucun dogme religieux ne doit dicter la loi républicaine, les DDEN se positionnent comme garants de la laïcité. Ils réaffirment leur attachement viscéral à la liberté de conscience, à l'égalité des citoyennes et des citoyens et entendent que soit protégé tout citoyen notamment ceux en devenir.

L'égalité : Constatant l'inégalité de traitement de nomination des DDEN dans les 3 départements d'Alsace-Moselle, les DDEN dénoncent cette incompréhensible distorsion et exigent la mise en actes de l'égalité républicaine. Ils questionnent résolument les candidats aux élections présidentielles et législatives pour qu'ils tiennent compte de cette situation scolaire anachronique et y mettent un terme au nom du respect de la loi républicaine.

.....

La citoyenneté : Parce que l'Ecole publique est le lieu où s'enseignent le respect d'autrui et la citoyenneté, les DDEN restent exigeants à ce que l'Ecole poursuive cette mission selon les principes républicains, excluant toute banalisation des difficultés ou leur dénégation. Les DDEN interpellent tous les acteurs de l'Ecole pour répondre ensemble aux situations de violence dans et autour de l'Ecole et pour apporter leur appui aux équipes éducatives qui, sur ce sujet, se retrouvent trop souvent seules, démunies ou en état d'épuisement professionnel.

Le respect et l'intérêt de l'enfant :

a) **Les Rythmes Scolaires** : Le lobby du tourisme et autres intérêts familiaux et corporatistes ayant « négligé » le respect des temps de l'enfant, les DDEN restent opposés à l'adoption du régime dérogatoire des 4 jours qui entrave l'organisation et les missions de l'école. Ils revendiquent le retour à la généralisation de la semaine de 4 jours et demi nationalement dans toutes les écoles publiques et privées sous contrat dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'Ecole.

b) **Le Périscolaire, mission des DDEN** : L'intérêt des DDEN pour les services périscolaires est grand car ils connaissent l'impact complémentaire important de ces activités sur le bien-être des élèves. Les garderies, restaurants, études surveillées et autres dispositifs doivent être mis en place dans le respect des besoins et de la sécurité de l'enfant. Les DDEN veillent à ce que ces temps soient organisés avec leur concours, conformément aux lois, aux réglementations ou aux recommandations nationales en vigueur tout comme au bon sens pour optimiser le cadre de bienveillance dans lequel l'enfant va devoir vivre. Ils demandent aux collectivités locales :

- De veiller à la qualité de l'encadrement par la formation et l'accompagnement des agents
- De garantir le caractère neutre et laïque des personnels et des associations intervenantes
- De respecter les normes et les règles d'hygiène et de sécurité des locaux scolaires et périscolaires

c) **La Prévention-Santé** : Les DDEN œuvrent pour une école promotrice de santé par un environnement physique et social favorable à la sécurité, à la santé et au bien-être des élèves et des personnels de l'école. Ils affirment qu'aucun enfant ne devrait être privé du droit d'accès régulier au service public de la médecine scolaire. Ils demandent à ce que soient augmentés ses moyens humains à hauteur de ses missions de prévention sanitaire.

Les DDEN contestent l'appauvrissement des Rased où les personnels restent en nombre insuffisant pour répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de difficultés d'apprentissage, contraignant ainsi les familles à supporter la gestion financière de la prise en charge par des officines privées. Ils insistent pour le maintien et l'extension des réseaux d'aide dans les écoles.

d) **L'école inclusive** : L'éducation de tout enfant à besoins particuliers est un droit fondamental inscrit dans la loi. C'est le devoir de notre République qui a fait de la fraternité l'une de ses valeurs essentielles. L'école inclusive n'est pas une idéologie mais un principe éducatif et un engagement permanent. Les DDEN veillent à ce que ce droit soit garanti et que les singularités de tout enfant puissent être prises en compte par l'institution scolaire. L'enfant en situation de handicap a droit à une place en classe ordinaire, en classe adaptée ou en établissement spécialisé répondant à ses besoins spécifiques. Les DDEN demandent que tous les moyens, notamment la mise aux normes d'accessibilité soient mis en œuvre pour les enfants nécessitant une aide spécifique, la création de postes d'AESH (Accompagnateurs des Elèves en Situation de Handicap) nécessaires et formés en conséquence, qu'ils aient un statut et une rémunération adaptés à leur

responsabilité et souhaitent ardemment voir se développer davantage de structures médico-éducatives indispensables puisque souvent l'école ordinaire est problématique.

De plus, ils restent critiques quant à la mutualisation des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui, favorisant l'aide mutualisée au détriment de l'aide individualisée, réduisent drastiquement les temps de prises en charge des élèves en situation de handicap et dégradent les conditions de travail des AESH en leur imposant de suivre chacun davantage d'élèves et sur plusieurs écoles.

Par ailleurs, quitte à mettre en place les PIAL, les DDEN auraient préféré qu'ils soient 100 % publics.

e) Les sorties scolaires : Intégrées au temps pédagogique, les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi tous les accompagnateurs doivent respecter l'obligation de neutralité. Les DDEN affirment la priorité de la liberté de conscience des accompagnés sur la liberté religieuse des accompagnants. Les DDEN demandent avec insistance aux parlementaires qu'une législation sur ce sujet soit arrêtée dans ce sens afin de ne pas laisser subsister l'insupportable flou juridique.

f) La démarche: « Se construire Citoyen » : La Fédération cultive l'ambition d'aider les élèves dans la construction de leur citoyenneté par la transmission des valeurs républicaines et laïques et par la mise en actes de projets collectifs altruistes. Elle demande au ministre de l'Education Nationale d'encourager les enseignants à s'engager pour faire découvrir et vivre aux élèves les aspects formateurs d'une organisation de la vie scolaire fondée sur la coopération.

g) L'école de la confiance : Les DDEN dénoncent la dérive de l'esprit de « l'école de la confiance » privilégiant une compilation de réformes successives au détriment de l'Ecole de la République. Ils demandent également l'allègement des pressions institutionnelles en direction des enseignants afin qu'ils puissent retrouver la quiétude pédagogique favorisant l'épanouissement des enfants et la construction de leur statut de citoyen.

h) La fracture numérique : Elle accroît les inégalités scolaires et impacte...

-le fonctionnement de l'Ecole

-la pédagogie conduite dans les classes

- les relations entre les différents acteurs intervenant dans et hors l'Ecole, particulièrement en temps de pandémie

Les DDEN peuvent et souhaitent jouer un rôle dans cette reconfiguration. Ils soutiennent :

-l'attribution de moyens nécessaires

-la formation des enseignants et la mise en place de formations communes avec l'équipe éducative

-tout partenariat concourant au bien-être et à la réussite des élèves

i) La mise en valeur des Ecoles Publiques : Les DDEN n'ont pas vocation à s'immiscer dans les pratiques pédagogiques mais ils contribuent à mettre en lumière les démarches d'apprentissages dans leur diversité. Nul besoin de l'école privée pour mettre à l'honneur des approches coopératives et alternatives basées sur la confiance en soi, l'autonomie, les expérimentations et l'apprentissage en douceur. Les enseignants de l'Ecole Publique Laïque ont été et sont toujours à même de choisir et de mener à bien ces cheminements au sein de l'Ecole Républicaine.

La Fédération des DDEN restera indépendante vis-à-vis des pouvoirs politiques, syndicaux ou associatifs quels qu'ils soient et poursuivra son action et ses activités dans le respect de ses statuts.

Force citoyenne, les DDEN rejettent les égoïsmes et tout communautarisme. Ils œuvrent pour que la société de demain soit plus humaine, plus égalitaire et apaisée. Ils espèrent que la France profitera de sa présidence de l'Union Européenne au premier semestre 2022, pour promouvoir et faire respecter la Laïcité dans le cadre de l'édification d'une Europe de sérénité, de paix et d'humanisme.

.....